

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 91-088

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 12 AOUT à 19 H 05 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

1er AOUT 1991

DATE D'AFFICHAGE

1er AOUT 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mme LISION, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
MM. ALCHEr, BARON, BENOIT, BUJARD, DINDINAUD, Mme FONTAN, MM. MONNARD, MOULINEAU, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. CHABANEAU par Mme PARROU
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

ABSENT-EXCUSE : M. ALONSO, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARRIERE, COASSIN, LACOTTE et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 24
Nombre de Votants : 26

Monsieur ALCHEr a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Règlement d'occupation de l'Espace du Front de Mer
Modificatif n°1

VOTE : 1 CONTRE - 25 POUR

Par délibération n° 91-55 en date du 8 Avril 1991, le Conseil Municipal a approuvé le Règlement d'Occupation d'Espace du Front de Mer.

Il apparaît nécessaire que ce règlement soit complété.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

VU sa délibération en date du 8 Avril 1991 approuvant le Règlement d'Occupation d'Espace du Front de Mer,

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'approuver un modificatif n° 1 au règlement d'occupation de l'Espace du Front de Mer de ROYAN, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 23 Août 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint